De : Serge Barcellini communication@news-souvenir-francais.fr
Objet : La lettre n°112 du Souvenir Français
Date : 6 janv. 2026 à 05:32:43
À : jean-yves.thorrignac@orange.fr

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°112
Janvier 2026

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

La France et l'OTAN

Le Président Général ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du Souvenir Français présentent à chacun des lecteurs de notre lettre d'information leurs vœux les plus sincères pour 2026 !





1946-2026
Il y a 80 ans : l'OTAN

Le 5 mai 1946, Winston Churchill prononçait un discours à Fulton aux États-Unis, qui allait marquer symboliquement le début de la Guerre Froide : *« De Stettin dans la Baltique jusqu'à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent. Derrière cette ligne se trouvent toutes les capitales des anciens États de l'Europe centrale et orientale. Varsovie, Berlin, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade, Bucarest et Sofia, toutes ces villes célèbres et les populations qui les entourent se trouvent dans ce que je dois appeler la sphère soviétique… »*.

Dans le même discours, « le Lion » âgé de 72 ans et retraité de la politique, soulignait les responsabilités des États-Unis : *« Les États-Unis (…) sont actuellement au pinacle de la puissance mondiale. C'est un moment solennel pour la démocratie américaine car la primauté en matière de puissance s'accompagne aussi d'une responsabilité redoutable pour l'avenir »*.

Deux ans plus tard, le 4 mars 1948, Georges Bidault, ministre français des Affaires Étrangères, soulignait la gravité de la situation en Europe et la nécessité de définir concrètement les moyens à mettre en œuvre, pour assurer la sécurité de la France et de ses voisins.

Le 4 avril 1949, le traité de l'Atlantique Nord signé à Washington, pose les bases d'une défense collective qui entre en vigueur le 24 août 1949 dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

S'ouvre alors une histoire marquée par des moments de développement mais aussi par des temps de crises, en particulier lors de la crise du Canal de Suez en 1956, ou lors du retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN par le Général de Gaulle en 1966.
40 ans plus tard, en 2009, la France réintègre le commandement militaire intégré de l'OTAN sur décision du président de la République, Nicolas Sarkozy.

Qu’en est-il aujourd’hui ?

Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées, a rappelé à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2025 la place de la France au sein de l'OTAN : *« La France est un allié fiable, solide et reconnu. La réintégration au sein de la structure de commandement s'est faite dans le respect de nos principes fondamentaux d'indépendance absolue, de la dissuasion, de liberté d'appréciation et de liberté de décision. La France défend le renforcement du pilier européen de l'Otan. Notre positionnement est unique. Nous le défendons dans le commandement suprême allié pour la transformation, confié à l'amiral Pierre Vandier à Norfolk et en tant que nation cadre en Roumanie pour maintenir la paix sur le flanc Est de l'Europe »*.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est, 80 ans après la clairvoyance de Winston Churchill, de définir avec précision l'état du monde.

Le rideau de fer est-il retombé avec la guerre en Ukraine ?

Un rideau de fer bien différent du premier, un rideau de fer mondial, qui concerne des nations bien au-delà de l'Europe, qui, comme en 1946, vivent sous le joug de la tyrannie.

« Nous ne pouvons fermer les yeux devant le fait que les libertés (…) n'existent pas dans un nombre considérable de pays dont certains sont très puissants ». Winston Churchill

Le Souvenir Français est à l'écoute d'un monde en mouvement.

1946-2026 : 80 années d'une histoire mondiale.

Photo : Le mémorial de l'OTAN à Fréthun (Pas-de-Calais).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billet d'humeur du Président Général



Guide des acteurs de la mémoire de 14-18



Podcast « Passeurs d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Stephen Launay

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Alexis Kummetat

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...

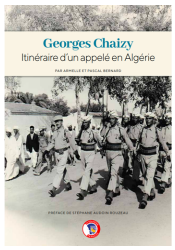


UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique







Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.

REJOIGNEZ-NOUS !
Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2025		
PROFIL ADHÉRENT(E)		*Montant après défiscalisation▼*
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	*3,40 €*
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	*6,80 €*
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	*17,00 €*
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
Abonnement aux 4 revues annuelles - si adhérent *(l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)*	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- **par CHÈQUE** : à l'ordre de **LE SOUVENIR FRANÇAIS | à** envoyer au siège social : **20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris**
- **par VIREMENT BANCAIRE** : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 **PSSTFRPPPAR**
- **en ESPÈCES :** à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- **en LIGNE, simple, rapide et sécurisé :** https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/

En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé AUTOMATIQUEMENT sur votre e-mail, dès 10 € de versement.

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —

✂----------

RENOUVELLEMENT COTISATION ❑ ADHÉSION ❑ DON ❑

Je verse la somme de ..... **€ en règlement de** *(cases à cocher)*

❑ ma cotisation ❑ ma cotisation AVEC abonnement revue

Comité d'affiliation .....

Mes coordonnées *(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)*

NOM.....

Prénom .....

Adresse postale.....

Code postal..... Ville .....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :.....

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

NLSF

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1er février 1906 – Siège social : 20 rue Eugène Flachat, 75017 Paris – Tél. 01 48 74 53 99 | En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !

Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien